



# Bulletin Officiel

N° 6046 Mardi 18 Février 2020

www.cmf.tn

— 25<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUEES DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION : GAT INVESTISSEMENT	2
AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE : INTERNATIONAL SICAR	2
COMMUNIQUE DU CMF RELATIF A LA TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	3-4
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	5-7

## AVIS DES SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE CARTHAGE CEMENT	8-13
-------------------------	------

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BAOBAB TUNISIE SA	14-17
-------------------	-------

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

18-19

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019

- SICAV AXIS TRESORERIE
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV AVENIR

**COMMUNIQUES DU CMF**

**AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 février 2020, d'agréer la société de gestion suivante :

**GAT Investissement**

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers  
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96  
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

**Siège Social** : 92-94, avenue Hédi Chaker 1002 Tunis.

**Capital Social** : 22 000 000 dinars divisé en 220 000 actions de 100 dinar chacune.

---

2020 - AC - 004

**AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE D'INVESTISSEMENT  
A CAPITAL RISQUE**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 février 2020, d'agréer la nomination de Mme Raoudha ESSID en tant que Président du Conseil d'Administration de INTERNATIONAL SICAR.

---

2020 - AC - 005

**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

---

(\*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

## **II - Documents à publier :**

### **1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

**AVIS DES SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Société CARTHAGE CEMENT**

Société Anonyme au capital de 172.134.413 DT

divisé en 172.134.413 actions de nominal 1 DT entièrement libérées

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II, 1053 –Tunis–

**1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Carthage Cement, tenue le **11/10/2019**, prenant acte de l'obligation à la charge de la société de procéder à la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et après avoir constaté la libération intégrale du capital actuel et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital de cent soixante-douze millions cent trente-quatre mille quatre cent treize dinars (172.134.413 DT) à trois cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent dix-neuf mille cent quarante-six dinars (395.919.146 DT), selon les modalités suivantes :

- 223.774.733 DT par émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix d'un dinar deux cents millimes (1,200 dinars) chacune, soit un dinar (1 dinar) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 dinar) de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**.
- La société Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscriptions et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscriptions susmentionnée.

Ces actions seront libérées, en totalité à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

1. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
2. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
3. Le montant de l'augmentation de capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- Suite -

## 2- CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société Carthage Cement procédera à une augmentation de capital de 223.774.733 DT par souscription en numéraire, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société et par émission de 223.774.733 actions nouvelles.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à BINA Corp et EI KARAMA Holding sera effectuée par l'émission de 56.754.356 actions nouvelles détaillée comme suit :

Créanciers	Montant de la créance arrêté au 30/09/2019	Nombre des actions pour souscription
Société BINA Corp	62.016.153	51.680.127
Société AL KARAMA Holding	6.089.075	5.074.229
<b>Total</b>	<b>68.105.228</b>	<b>56.754.356</b>

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 268.529.679,6 DT (dont 68.105.227,2 DT à libérer par compensation des créances revenant à BINA Corp (compte courant associé) et EI KARAMA Holding. Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 200.424.452,4 DT.

En DT	Conversion de BINA Corp et EI KARAMA Holding	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	56.754.356	167.020.377	223.774.733
Prime d'émission	11.350.871,2	33.404.075,4	44.754.946,6
<b>Total</b>	<b>68.105.227,2</b>	<b>200.424.452,4</b>	<b>268.529.679,6</b>

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription susmentionnée.

### 2.1-Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 1,200 DT l'action soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

### 2.2-Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Carthage Cement ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### 2.3-Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 223.774.733 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

- Suite -

#### **2.4-Période de souscription :**

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de treize (13) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce, **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**<sup>1</sup>.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 05/03/2020 au 09/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 13/03/2020 au 17/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 167.831.050 DT, correspondant à 167.831.050 actions).

#### **2.5-Etablissements domiciliaires :**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Carthage Cement exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,200 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 05 031 000 098 087 073 086 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Les Berges du Lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

#### **2.6-Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 28/02/2020 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 28/02/2020 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **2.7-Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **2.8-Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 172.134.413 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **3-BUT DE L'EMISSION :**

Cette augmentation entre dans le cadre de l'obligation à la charge de la société de procéder à une restructuration financière et la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi et ce, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2017 a révélé que suite aux pertes cumulées, les fonds propres de la société Carthage Cement étaient inférieurs à la moitié de son capital social.

Il s'avère donc que la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

A l'effet de remédier à cette situation, la société a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé de poursuivre l'activité de la société et a envisagé une augmentation du capital en numéraire par l'émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix de un dinar deux cents millimes (1,200 DT) chacune, soit un dinar (1 DT) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 DT) de prime d'émission et ce, afin de régulariser la situation de ses fonds propres au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Toutefois, la réalisation de cette opération a été décalée, et donc la situation de la société n'a pas été régularisée à temps.

Par ailleurs, le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société Carthage Cement arrêtés au 31/12/2018 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 décembre 2019 mentionne que : « la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. »

**Partant de ce fait, la société Carthage Cement s'engage à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jour de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2019 et ce, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ne seraient pas respectées.**

- Suite -

## **4-RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :**

### **4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

### **4.2-Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

### **4.3-Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **4.4-Marché des titres :**

Les actions de la société Carthage Cement sont négociables sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **4.5-Cotation en Bourse des actions anciennes :**

Les 172.134.413 actions anciennes composant le capital actuel de la société Carthage Cement inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/01/2020**, droits de souscription détachés.

### **4.6-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :**

Les 223.774.733 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

#### **4.7-Cotation en Bourse des droits de souscription :**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**<sup>1</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### **4.8-Tribunaux compétents en cas de litiges :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

#### **4.9-Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400062» durant la période de souscription préférentielle soit du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400070» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 19-1033 en date du 31/12/2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.

Le prospectus suvisé est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société Carthage Cement (Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II ), de MAC SA intermédiaire en Bourse (Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac), sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2019 seront publiés au Bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2020.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

## AVIS DES SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne****BAOBAB TUNISIE SA**

*Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions de nominal 100 dinars*

*Siège social : 65, Avenue Alain Savary - 1002 Tunis.*

*Identifiant unique : 1314598V*

*Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600*

*E-mail : [contact-tunisie@baobab.tz](mailto:contact-tunisie@baobab.tz)*

*Objet social : la réalisation de toute activité liée à la microfinance telle qu'autorisée par le décret-loi 117-2011, ainsi que l'octroi de micro crédit et toute activité liée au même décret-loi en plus de l'encadrement, la formation et l'accompagnement des initiatives de la clientèle tout en participant au développement de l'économie*

**Emission d'un Emprunt Obligataire  
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE  
« Baobab - Microcred 2020-1 »  
De 14 500 000 DT  
Prix d'émission : 100 DT**

**Emission d'un Emprunt Obligataire  
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE  
« Baobab - Microcred 2020-1 »  
De 14 500 000 DT  
Prix d'émission : 100 DT**

**1. Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2019** a autorisé l'émission par la société Baobab Tunisie SA d'un ou plusieurs emprunts Obligataires pour un montant global de 30 millions de dinars et ce, avant la tenue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019, et en tout état de cause avant le 30 Juin 2020, et a donné, pouvoir au Directeur Général pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires. Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la société a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 14.5 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes:

CATEGORIE	DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
Catégorie A	5 ans	13% et/ou TMM+3,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 14.5 millions de dinars divisé en 145 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «Baobab-Microcred 2020-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **18/02/2020** auprès de MAC SA, Intermédiaire en Bourse et seront clôturées au plus tard le **15/05/2020**.

Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 145 000 obligations.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **15/05/2020**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par Baobab Tunisie à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la société envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la société d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

**3- Caractéristiques des titres émis :**

- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Dénomination de l'Emprunt** : Baobab-Microcred 2020-1.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Nominative.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.
- **Prix de souscription, Prix d'émission et Modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/05/2020**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur fixés en fonction de la catégorie :
  - **Catégorie A** : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 13% et/ou variable TMM+3,5%
  - **Catégorie B** : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de 13,5% l'an

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 13% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,50% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du **mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 13,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

• **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/05/2025** pour la catégorie A et le **15/05/2027** pour la catégorie B.

• **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

• **Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 15/05 de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/05/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **15/05/2021** pour la catégorie A et le **15/05/2023** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

• **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 13% l'an pour la catégorie A et 13,5% l'an pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

✓ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,7842% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 11.2842% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,5% pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B.

✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « Baobab-Microcred 2020-1 » est de :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,5777 années pour la catégorie A et 3,8719 années pour la catégorie B.

- Suite -

✓ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en Bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « Baobab-Microcred 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en Bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	189,954	190,005		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	129,772	129,793		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	109,374	109,388		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	115,463	115,487		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	113,624	113,641		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	109,902	109,926		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	110,057	110,073		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,232	45,236		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,575	31,581		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	106,783	106,801		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	16,821	16,824		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	121,993	122,005		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,161	1,161		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	112,803	112,818		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,075	11,117		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	158,076	158,108		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,153	11,154		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,753	1,754		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,218	61,224		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	130,065	130,091		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	112,215	112,211		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	100,000	100,020		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	136,305	136,925		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	509,586	511,825		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	129,208	129,334		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	136,322	136,378		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	130,211	130,224		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	111,660	111,588		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	107,326	107,744		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	177,425	178,079		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	97,854	97,893		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	118,482	118,479		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	167,255	167,354		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	143,603	143,747		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	103,474	103,497		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	22,378	22,447		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2097,359	2102,600		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	128,508	128,705		
39	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	164,822	165,478		
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	201,505	203,306		
41	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	17,686	18,029		
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,833	2,833		
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,504	2,505		
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	75,378	75,505		
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,172	1,172		
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,233	1,235		
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,184	1,181		
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,151	1,146		
49	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	118,235	118,914		
50	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	131,384	131,854		
51	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1122,450	1123,887		
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	11,942	11,954		
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	10,090	10,193		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	92,894	93,095		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,695	110,428	110,444
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	103,405	103,414
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	30/05/19	5,018	106,235	107,015	107,032
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	105,589	105,607
59	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	107,575	107,596
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	109,505	109,515
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	106,995	107,012
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	103,341	104,072	104,090
63	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	103,962	103,975
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	107,338	108,305	108,325
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	110,219	110,240
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	106,519	106,532
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	105,391	105,403
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	105,648	105,665
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	105,683	105,694
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	105,371	105,389
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	107,080	107,091
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	105,552	105,569
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	104,695	104,708
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	107,450	107,462
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,322	103,875	103,887

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	105,932	105,959
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	106,521	106,542
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	107,339	107,357
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	111,362	111,421
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	62,748	60,390	60,665
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	96,447	96,758
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,466	18,814	18,815
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	301,590	302,324
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2322,830	2320,914
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	75,815	75,931
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,433	57,451
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	113,302	111,982	112,038
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,494	11,369	11,387
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	13,700	13,047	13,057
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	16,089	16,071
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	14,007	14,006
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	152,095	152,114
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	9,153	9,160
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	115,091	115,396
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	89,378	87,261	87,700
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	90,606	91,106
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	100,176	100,405
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	98,741	97,546	97,649
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	93,011	93,341
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	10,110	10,122
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	93,392	93,245
102	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	153,406	153,693	153,898
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	106,190	106,225
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	114,396	114,629
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	120,634	120,243
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	189,609	190,367
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	179,914	179,868
108	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	162,283	162,289
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	22,628	22,832
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	144,199	146,545
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	138,470	138,632
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	1031,841	1038,618
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5670,624	5708,837
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	5333,924	5387,666
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	91,864	91,273
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4919,021	4946,642
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9,947	10,118	10,207
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	121,861	121,884
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 311,257	11264,142	11406,537

\* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.tn  
 email : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**LISTE DES SICAV ET FCP**

	<b>OPCVM</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Type</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse du gestionnaire</b>
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **SICAV AXIS TRESORERIE**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société **SICAV Axis Trésorerie** au 31 décembre 2019, qui font apparaître un actif net de **34.779.371** dinars pour un capital de **33.202.512** dinars et une valeur liquidative égale à **108,662** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois,

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 9 janvier 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**TUNISIE AUDIT & CONSEIL**  
**Lamjed BEN MBAREK**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4.1.1	<u>19 986 535</u>	<u>24 361 347</u>
Tires des Organismes de Placement Collectif		481 794	1 511 252
Obligations et valeurs assimilées		19 504 741	22 850 095
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>14 829 238</u>	<u>6 061 085</u>
Placements monétaires	4.1.2	10 917 416	5 944 436
Disponibilités		3 911 822	116 649
<b>Autres Actifs</b>	4.1.5	<u>32 175</u>	<u>29 851</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>34 847 948</u></u>	<u><u>30 452 283</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	4.1.6	34 624	30 825
<b>Autres créditeurs divers</b>	4.1.7	33 953	35 929
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>68 577</u></u>	<u><u>66 754</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	4.1.8	<b>33 202 512</b>	<b>29 119 004</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>1 576 859</b>	<b>1 266 525</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(183)	178
Sommes distribuables de l'exercice		1 577 042	1 266 347
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>34 779 371</u></u>	<u><u>30 385 529</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>34 847 948</u></u>	<u><u>30 452 283</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>251 384</b>	<b>1 171 826</b>	<b>311 736</b>	<b>1 249 491</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	251 384	1 125 404	311 736	1 185 675
Dividende	0	46 422	0	63 816
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>295 251</b>	<b>577 650</b>	<b>147 501</b>	<b>709 492</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>546 635</b>	<b>1 749 476</b>	<b>459 237</b>	<b>1 958 983</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>(85 441)</b>	<b>(283 405)</b>	<b>(79 750)</b>	<b>(339 810)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>461 194</b>	<b>1 466 071</b>	<b>379 487</b>	<b>1 619 173</b>
<b>Autres charges</b>	<b>(14 919)</b>	<b>(56 310)</b>	<b>(13 415)</b>	<b>(63 158)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>446 275</b>	<b>1 409 761</b>	<b>366 072</b>	<b>1 556 015</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(143 029)	167 281	(245 686)	(289 668)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>303 246</b>	<b>1 577 042</b>	<b>120 386</b>	<b>1 266 347</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	143 029	(167 281)	245 686	289 668
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	25 771	49 183	29 128	36 796
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	41 588	29 428	(7 255)	(15 678)
Frais de négociation de titres	0	(572)	(694)	(1 434)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>	<b>513 634</b>	<b>1 487 800</b>	<b>387 251</b>	<b>1 575 699</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	période du 01/01/ au 31/12/2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>513 634</b>	<b>1 487 800</b>	<b>387 251</b>	<b>1 575 699</b>
Résultat d'exploitation	446 275	1 409 761	366 072	1 556 015
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	25 771	49 183	29 128	36 796
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	41 588	29 428	(7 255)	(15 678)
Frais de négociation de titres	-	(572)	(694)	(1 434)
<b>DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>(975 561)</b>	<b>-</b>	<b>(1 204 189)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(3 405 011)</b>	<b>3 881 603</b>	<b>(6 420 931)</b>	<b>(11 048 782)</b>
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	25 772 484	72 563 462	13 005 332	62 812 824
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	1 176	835
- Régularisation des sommes distribuables	1 009 728	2 674 759	464 522	2 155 882
<b>Rachats</b>				
- Capital	(29 034 485)	(68 557 993)	(19 178 478)	(73 282 767)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	(3 236)	(5 426)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 152 739)	(2 798 626)	(710 247)	(2 730 130)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(2 891 377)</b>	<b>4 393 842</b>	<b>(6 033 680)</b>	<b>(10 677 272)</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	37 670 748	30 385 529	36 419 209	41 062 801
En fin de période	34 779 371	34 779 371	30 385 529	30 385 529
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>				
En début de période	351 541	281 306	340 973	382 504
En fin de période	320 067	320 067	281 306	281 306
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>108,662</b>	<b>108,662</b>	<b>108,015</b>	<b>108,015</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,57%</b>	<b>4,77%</b>	<b>4,48%</b>	<b>4,24%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

### 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2019.

Au 31 décembre 2019, La société SICAV AXIS TRESORERIE ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3. Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4. Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.5. Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

### 3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

### 4.1. Notes explicatives du bilan

#### 4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 19 986 535 dinars au 31 décembre 2019, détaillé comme suit :

Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>18 853 718</b>	<b>19 504 741</b>	<b>56,08%</b>	<b>651 023</b>
<b>Obligations</b>			<b>12 212 760</b>	<b>12 653 052</b>	<b>36,38%</b>	<b>440 292</b>
AB 2011-1_10A_26092011		10000	200 000	202 587	0,58%	2 587
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11		10000	800 000	805 377	2,32%	5 377
AB2008_20A_21/05		3000	135 000	139 648	0,40%	4 648
AB09/B_15A_30/09		5000	166 500	169 390	0,49%	2 890
AB2010_15A_31/08		7000	279 790	286 213	0,82%	6 423
AB2010_15A_31/08		3000	119 790	122 550	0,35%	2 760
AB2017_5A_30/04		10000	597 000	621 546	1,79%	24 546
AMEN BANK 2014-5A-7.35%		1500	30 000	31 489	0,09%	1 489
ATBSUB17/A_7A_15/03		15000	1 500 000	1 593 239	4,58%	93 239
ATBSUB17/A_7A_15/03		1000	100 000	106 216	0,31%	6 216
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013		1000	20 000	20 755	0,06%	755
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05		3000	120 000	124 376	0,36%	4 376
ATL2016-1_5A_7.5%_270616		5000	200 000	206 164	0,59%	6 164
ATL2018-1_7A_8.5%_170718		5000	500 000	515 607	1,48%	15 607
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7ANS		4000	160 000	165 398	0,48%	5 398
ATTIJ_BANK_2017_SUB_5A_31/05		20000	1 200 000	1 241 731	3,57%	41 731
ATTIJ_LEAS_2018_1_5A_8,2%_15/06		2000	160 000	165 736	0,48%	5 736
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A		15000	300 000	312 658	0,90%	12 658
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A		5000	100 000	104 219	0,30%	4 219
BH09/B_15A_31/12		5000	192 000	192 022	0,55%	22
BHSUB2015_7.5%_7A		300	17 730	18 424	0,05%	694
BHSUB2015_7.5%_7A		1800	106 920	110 975	0,32%	4 055

BHSUB2015_7.5%_7A		6000	360 000	372 807	1,07%	12 807
BHSUB2015_7.5%_7A		3500	210 000	217 470	0,63%	7 470
BHSUB2016-1_7.4%_5A		5000	200 000	207 764	0,60%	7 764
CIL 2018/1_5A_10.6%_17/01		1500	150 000	162 162	0,47%	12 162
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%		32	1 910	1 974	0,01%	64
HL 2015-01 7A-7.85%		2000	120 000	125 065	0,36%	5 065
HL 2015-01 7A-7.85%		2000	120 000	125 065	0,36%	5 065
HL 2016-01 5A-7.65%		5000	200 000	206 254	0,59%	6 254
HL 2018-01 5A-8.3%		2000	160 000	166 328	0,48%	6 328
M.LEASING 2012_7A_6.5%		2000	40 000	41 806	0,12%	1 806
STB08/2_16A_18/02		10000	375 000	391 936	1,13%	16 936
STBSUB19_7A_29/11		5000	500 000	504 148	1,45%	4 148
TLSUB_2018_17/01_TMM+3%		4600	460 000	498 706	1,43%	38 706
UIB09/1_15A_17/07		38000	1 265 400	1 290 957	3,71%	25 557
UIB09/1_20A_17/07		3000	150 000	153 222	0,44%	3 222
UIB09/1_20A_17/07C		2700	135 000	137 900	0,40%	2 900
UIB2011-1_20A_26082011		5600	334 320	340 291	0,98%	5 971
UIBSUB2016_7.4%_5A		3000	176 400	188 083	0,54%	11 683
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117		2500	250 000	264 795	0,76%	14 795
<b>Bons du trésor assimilables</b>			<b>6 640 958</b>	<b>6 851 689</b>	<b>19,70%</b>	<b>210 731</b>
BTA 5.6 AOUT 2022		200	195 840	202 460	0,58%	6 620
BTA 5.6 AOUT 2022		300	292 560	303 408	0,87%	10 848
BTA 5.6 AOUT 2022		500	485 600	505 211	1,45%	19 611
BTA 5.6 AOUT 2022		200	192 120	201 568	0,58%	9 448
BTA 5.6 AOUT 2022		200	191 920	201 521	0,58%	9 601
BTA 5.6 AOUT 2022		200	191 720	201 473	0,58%	9 753
BTA 6% AVRIL 2024		500	484 000	510 026	1,47%	26 026
BTA 6% AVRIL 2024		50	48 405	51 003	0,15%	2 598
BTA 6% JUIN 2021		300	294 000	305 753	0,88%	11 753
BTA 6% JUIN 2021		205	201 618	209 002	0,60%	7 384
BTA 6% JUIN 2023		100	95 950	100 045	0,29%	4 095
BTA 6.3% OCT 2026		3850	3 715 635	3 802 625	10,93%	86 990
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)		150	154 515	156 848	0,45%	2 333
BTA 6% AVRIL 2023 (8ANS)		100	97 075	100 745	0,29%	3 670
<b>Titres OPCVM</b>			<b>472 357</b>	<b>481 794</b>	<b>1,39%</b>	<b>9 437</b>
MCP SAFE FUND		1370	160 538	166 296	0,48%	5 758
FCP AXIS AAA		3000	311 819	315 498	0,91%	3 679
<b>TOTAL</b>			<b>19 326 075</b>	<b>19 986 535</b>	<b>57,47%</b>	<b>660 460</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>					<b>57,35%</b>	

#### 4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 10 917 416 dinars au 31 décembre, réparti comme suit :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	Intérêts courus
<b>Certificats de dépôt</b>		<b>7 846 763</b>	<b>7 912 001</b>	<b>22,75%</b>	<b>65 238</b>
CD_AB_0.5M_40J_10.10%_2912020		495 561	496 893	1,43%	1 332
CD_ATB_0.5M_80J_10.8%_532020		490 625	492 500	1,42%	1 875
CD_BH_0.5M_350J_11.4%_12112020		460 090	463 967	1,33%	3 877
CD_BIAT_0.5M_30J_10%_1512020		496 694	498 457	1,43%	1 763
CD_BIAT_0.5M_30J_10%_3012020		496 694	496 804	1,43%	110
CD_BIAT_1M_20J_10%_0212020		995 580	999 779	2,87%	4 199
CD_BIAT_1M_30J_10%_9012020		993 388	998 237	2,87%	4 848
CD_BT_1M_170J_10.5%_2442020		962 207	974 657	2,80%	12 449
CD_BTE_0.5M_70J_10.75%_2522020		491 810	493 565	1,42%	1 755
CD_BTE_1.5M_80J_10.5%_912020		1 472 638	1 497 264	4,31%	24 625
CD_UFACT_0.5M_70J_11.2%_0212020		491 475	499 878	1,44%	8 404
<b>Prise en pension</b>		<b>3 000 835</b>	<b>3 005 415</b>	<b>8,64%</b>	<b>4 580</b>
PL ATTIJ_3M_7.85%_13J_7012020		3 000 835	3 005 415	8,64%	4 580
<b>Total</b>		<b>10 847 598</b>	<b>10 917 416</b>	<b>31,39%</b>	<b>69 818</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>31,33%</b>	

#### 4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2019, le ratio susvisé s'élève à 19.85%

#### 4.1.4. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 décembre 2019 une valeur comptable de 27 898 536 DT, soit 80,06 % du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	1 974	6 851 689			6 853 663	19,67%
AB	2 378 799			496 893	2 875 692	8,25%
ATB	1 699 455			492 500	2 191 955	6,29%
ATL	866 902				866 902	2,49%
ATTIJARI BANK	1 241 731				1 241 731	3,56%
ATTIJARI LEASING	748 011				748 011	2,15%
BH	1 119 462			463 967	1 583 429	4,54%
BTE				1 990 829	1 990 829	5,71%
BIAT				2 993 278	2 993 278	8,59%
BT				974 657	974 657	2,80%
UNIFACTOR				499 878	499 878	1,43%
ML	41 806				41 806	0,12%
CIL	162 162				162 162	0,47%
HL	622 712				622 712	1,79%
MCP SAFE FUND			166 296		166 296	0,48%
FCP AXIS AAA			315 498		315 498	0,91%
STB	896 083				896 083	2,57%
TL	498 706				498 706	1,43%
UIB	2 375 248				2 375 248	6,82%
<b>Total</b>	<b>12 653 052</b>	<b>6 851 689</b>	<b>481 794</b>	<b>7 912 001</b>	<b>27 898 536</b>	<b>80,06%</b>

#### 4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 32 175 DT contre 29 851 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	32 175	29 851
<b>Total</b>	<b>32 175</b>	<b>29 851</b>

#### 4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 34 624 DT contre 30 825 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du dépositaire	5 984	5 984
Rémunération du gestionnaire	28 640	24 841
<b>Total</b>	<b>34 624</b>	<b>30 825</b>

#### 4.1.7. Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 33 953 DT contre 35 929 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Commissaire aux comptes	12 052	13 042
Etat retenue à la source	5 802	5 802
CMF	4 071	3 648
Jetons de présence	4 974	5 000
Publications	1 972	2 860
Retenue à la source sur BTA	4 482	4 991
TCL	580	566
Autres créiteurs divers	20	20
<b>Total</b>	<b>33 953</b>	<b>35 929</b>

#### 4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2019, se détaillent ainsi :

---

<u>Capital au 30-09-2019</u>	
Montant	36 397 153
Nombre de titres	351 541
Nombre d'actionnaires	498
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	25 772 484
Nombre de titres émis	248 655
Nombre d'actionnaires nouveaux	24
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(29 034 485)
Nombre de titres rachetés	280 129
Nombre d'actionnaires sortants	29
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 771
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 588
<u>Capital au 31/12/2019</u>	
Montant	33 202 512
Nombre de titres	320 067
Nombre d'actionnaires	493

---

## 4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

### 4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 1 171 826 DT contre 1 249 491 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
<b>Revenus des obligations et titres émis par le trésor</b>				
Revenus des BTA	86 007	335 076	93 909	376 563
Revenus des obligations	165 377	790 328	217 827	809 112
<b>Revenus des titres OPCVM</b>				
- Dividendes	-	46 422	-	63 816
<b>TOTAL</b>	<b>251 384</b>	<b>1 171 826</b>	<b>311 736</b>	<b>1 249 491</b>

### 4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 577 650 dinars contre 709 492 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 Au 31/12/2019	Période du 01/01 Au 31/12/2019	Période du 01/10 Au 31/12/2018	Période du 01/01 Au 31/12/2018
Revenus des certificats de dépôt	85 705	163 786	56 751	308 469
Revenus dépôts à terme	175 608	327 952	39 829	142 665
Revenus compte courant rémunéré	29 357	81 332	28 718	105 275
Revenus des prises en pension	4 580	4 580	22 203	153 083
<b>TOTAL</b>	<b>295 251</b>	<b>577 650</b>	<b>147 501</b>	<b>709 492</b>

### 4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 283 405 dinars contre 339 810 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	83 941	277 455	78 250	333 860
Rémunération du dépositaire	1 500	5 950	1 500	5 950
<b>TOTAL</b>	<b>85 441</b>	<b>283 405</b>	<b>79 750</b>	<b>339 810</b>

#### 4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 56 310 DT contre 63 158 DT pour la même période de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Rémunération du commissaire aux comptes	2 346	10 740	1 978	10 922
Redevances du CMF	9 327	30 828	8 694	37 096
TCL	1 042	3 283	930	3 747
Frais de publicité	1 122	6 029	-	4 590
Charge diverse	1 082	5 230	1 813	6 566
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	-	-	237
Contribution social de solidarité	-	200	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>14 919</b>	<b>56 310</b>	<b>13 415</b>	<b>63 158</b>

#### 5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE :

##### 5.1. Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5950 dinars TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV

##### 5.2. Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculé en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention et s'élève à 83 941 dinars TTC au titre du quatrième trimestre de l'exercice 2019

# **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 DECEMBRE 2019**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 6 mars 2018, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société Placement Obligataire SICAV (POS) pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de 218.660.897 DT et un résultat net de la période de 3.135.106 DT.

### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société POS, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

### **Étendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme internationale d'examen limité ISRE 2410, Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes internationales d'audit (ISAs) et, par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société POS au 31 décembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la Note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la Société POS pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par la Société POS, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code, tel que modifié et complété par les textes subséquents. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la Société POS représentés en valeurs mobilières totalisent 92,22% de l'actif total au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements en comptes à terme représentent au 31 décembre 2019 une proportion de 7,78% de l'actif total de la Société POS.

Tunis, le 23 janvier 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM**

**Abderrazak GABSI**

**BILAN****(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>ACTIF</b>			
<b>Portefeuille-titres :</b>	<b>4</b>	<b>201 650 020</b>	<b>235 197 214</b>
- Obligations		126 385 657	159 831 001
- BTA		69 203 555	68 912 680
- Titres OPCVM		6 060 808	6 453 533
<b>Placements monétaires et disponibilités :</b>	<b>5</b>	<b>17 007 927</b>	<b>38 372 068</b>
- Placement monétaires		-	16 332 717
- Placements à terme		16 776 230	21 677 917
- Disponibilités		231 697	361 434
<b>Créances d'exploitation :</b>	<b>7</b>	<b>2 950</b>	<b>6 648</b>
- Intérêts à recevoir		2 950	6 648
- Titres de créances échus		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>218 660 897</b>	<b>273 575 930</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	<b>8</b>	379 012	514 005
Autres créditeurs divers	<b>9</b>	3 441 160	249 456
<b>Total Passif</b>		<b>3 820 172</b>	<b>763 462</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	<b>10</b>	<b>203 710 143</b>	<b>258 992 469</b>
<b>Sommes distribuables :</b>		<b>11 130 582</b>	<b>13 819 999</b>
- Sommes distribuables de l'exercice	<b>11</b>	11 128 087	13 819 233
- Report à nouveau		2 495	766
<b>Actif Net</b>		<b>214 840 725</b>	<b>272 812 468</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>218 660 897</b>	<b>273 575 930</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT****(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
<b>Revenus du portefeuille-titres :</b>	<b>12</b>	<b>2 850 833</b>	<b>12 244 847</b>	<b>3 401 873</b>	<b>13 783 113</b>
- Revenus des obligations		1 972 031	8 563 895	2 408 664	9 560 190
- Revenus des BTA et BTZc		878 802	3 486 514	993 209	4 044 171
- Revenus de titres OPCVM& de FCC		-	194 438	-	178 752
Revenus des placements monétaire:	<b>13</b>	5 117	200 260	356 891	1 535 097
Revenus des placements à terme	<b>14</b>	585 854	2 553 646	1 029 725	4 902 779
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>3 441 804</b>	<b>14 998 753</b>	<b>4 788 489</b>	<b>20 220 989</b>
Charges de gestion des placements	<b>15</b>	(379 013)	(1 623 990)	(514 005)	(2 234 318)
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>3 062 791</b>	<b>13 374 763</b>	<b>4 274 484</b>	<b>17 986 671</b>
Autres charges d'exploitation	<b>16</b>	(87 769)	(373 727)	(112 801)	(479 877)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 975 022</b>	<b>13 001 036</b>	<b>4 161 683</b>	<b>17 506 794</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(983 597)	(1 872 949)	(2 575 447)	(3 687 561)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE</b>		<b>1 991 425</b>	<b>11 128 087</b>	<b>1 586 236</b>	<b>13 819 233</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		983 597	1 872 949	2 575 447	3 687 561
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		160 084	443 608	153 303	408 820
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		-	(6 277)	-	-
Frais de négociation de titres		-	-	-	-
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>		<b>3 135 106</b>	<b>13 438 367</b>	<b>4 314 986</b>	<b>17 915 614</b>

**ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés  
en dinars)

		Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	Résultat d'exploitation	2 975 022	13 001 036	4 161 683	17 506 794
	Variation des ± valeurs potentielles sur titres	160 084	443 608	153 303	408 820
	Plus/moins valeurs réalisées sur cessions de titres	-	(6 277)	-	-
	Frais de négociation de titres	-	-	-	-
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	Distribution de dividendes	-	(10 111 447)	-	(13 279 210)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>Souscriptions :</b>				
	• Capital au nominal	54 303 200	327 217 300	34 248 600	340 951 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	387 566	2 007 709	181 716	1 605 374
	- Régularisation des sommes distribuables	2 619 169	11 886 702	1 677 692	12 550 875
	<b>Rachats :</b>				
	• Capital au nominal	(72 948 400)	(382 574 500)	(85 600 500)	(390 530 900)
	- Régularisation des sommes non distribuables	(525 268)	(2 370 166)	(462 278)	(1 882 419)
	- Régularisation des sommes distribuables	(3 602 765)	(17 465 708)	(4 253 140)	(16 583 443)
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(16 631 392)</b>	<b>(57 971 743)</b>	<b>(49 892 924)</b>	<b>(49 252 609)</b>
<b>ACTIF NET</b>	En début de période	231 472 117	272 812 468	322 705 392	322 065 077
	En fin de période	214 840 725	214 840 725	272 812 468	272 812 468
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>	En début de période	2 208 370	2 575 490	3 089 009	3 071 284
	En fin de période	2 021 918	2 021 918	2 575 490	2 575 490
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	En début de période	104,815	105,926	104,468	104,863
	En fin de période	106,255	106,255	105,926	105,926
	<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ</b>	<b>5,45%</b>	<b>5,38%</b>	<b>5,54%</b>	<b>5,24%</b>

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**INTERMÉDIAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2019**

**NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

---

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligatoire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole (BNA) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 17 décembre 1996.

La Société POS a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la Société POS est assurée par l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

La BNA a été désignée dépositaire des titres et fonds de Placement Obligataire SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la Société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

---

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2019 sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

**NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'État (BTA, BTZc, etc.) et de titres d'OPCVM.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## **2) Évaluation, en date d'arrêté, des placements :**

### **a) Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la Société POS arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres de la Société POS ne comporte pas, au 31 décembre 2019, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## b) Évaluation, en date d'arrêté, des autres placements

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 3) Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

## NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

### 4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 201 650 020 DT au 31 décembre 2019, contre 235 197 214 DT au 31 décembre 2018, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortisse- ment cumulé des surcotes /décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2019	% actif net	% actif
<b>I- Obligations de sociétés :</b>		<b>118 949 827</b>	<b>-</b>	<b>4 151 926</b>	<b>-</b>	<b>123 101 753</b>	<b>57,30%</b>	<b>56,30%</b>
AB 2008/15A	10 000	266 630	-	8 520	-	275 150	0,13%	0,13%
AB 2008/20A	30 000	1 350 000	-	46 464	-	1 396 464	0,65%	0,64%
AB 2009/15A	60 000	1 998 000	-	34 704	-	2 032 704	0,95%	0,93%
AB 2010	30 000	1 199 177	-	27 528	-	1 226 705	0,57%	0,56%
ABC 2018-01 5ANS TMM+2.2%	20 000	1 600 000	-	63 296	-	1 663 296	0,77%	0,76%
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	20 000	1 200 000	-	30 480	-	1 230 480	0,57%	0,56%
AMENBANK 2012 TV	123 185	3 695 550	-	76 966	-	3 772 516	1,76%	1,73%
AMENBANK SUB 7.4% 2017-1	40 000	2 400 000	-	95 488	-	2 495 488	1,16%	1,14%
AMENBANK2011-1	50 000	1 000 000	-	12 920	-	1 012 920	0,47%	0,46%
AMENBANK2012 TF	20 000	600 000	-	8 688	-	608 688	0,28%	0,28%
AMENBANK2014-1 7ANS	20 000	1 200 000	-	60 352	-	1 260 352	0,59%	0,58%
AMENBANK2016-1 5ANS	40 000	1 600 000	-	10 624	-	1 610 624	0,75%	0,74%
AMENBANK2016-1 7ANS	10 000	800 000	-	5 376	-	805 376	0,37%	0,37%
ATB 2007/1	50 000	2 600 000	-	121 680	-	2 721 680	1,27%	1,24%
ATB2017 CAT A 7ANS	25 000	2 500 000	-	155 400	-	2 655 400	1,24%	1,21%

TMM+2.05%								
ATL 2013-1	20 000	400 000	-	15 104	-	415 104	0,19%	0,19%
ATL 2013-2	30 260	605 200	-	4 478	-	609 678	0,28%	0,28%
ATL 2014-3	40 000	2 400 000	-	133 760	-	2 533 760	1,18%	1,16%
ATL 2015-1	37 500	2 250 000	-	66 390	-	2 316 390	1,08%	1,06%
ATL 2015--2	20 000	1 600 000	-	84 256	-	1 684 256	0,78%	0,77%
ATL 2016-1	10 000	800 000	-	25 480	-	825 480	0,38%	0,38%
ATL 2017- 2 7A 7.95% CAT C	30 000	3 000 000	-	159 000	-	3 159 000	1,47%	1,44%
ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	2 000 000	-	26 592	-	2 026 592	0,94%	0,93%
ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	5 000 000	-	248 920	-	5 248 920	2,44%	2,40%
ATL 2018-1 5A 8.3%	30 000	2 400 000	-	73 152	-	2 473 152	1,15%	1,13%
ATTIJ BANK SUB 7.4% 2017	30 000	1 800 000	-	62 592	-	1 862 592	0,87%	0,85%
ATTIJ BANK SUB 7.5% 2015	10 000	600 000	-	6 200	-	606 200	0,28%	0,28%
ATTIJ LEAS SUB 2018-1 CAT B	10 000	800 000	-	34 936	-	834 936	0,39%	0,38%
BH 2009	25 895	994 368	-	186	-	994 554	0,46%	0,45%
BH 2013-1	20 000	284 000	-	7 888	-	291 888	0,14%	0,13%
BH SUB 2019 CAT A								
TMM+2.1%	5 400	540 000	-	32 469	-	572 469	0,27%	0,26%
BH SUB 7 ANS 2015 7.5%	60 000	3 600 000	-	128 064	-	3 728 064	1,74%	1,70%
BNA SUB 2009	50 000	1 665 000	-	52 880	-	1 717 880	0,80%	0,79%
BNA SUB 2017-1	50 000	3 000 000	-	106 760	-	3 106 760	1,45%	1,42%
BNA SUB 2018-1 CAT B 8.5%	100 000	10 000 000	-	267 520	-	10 267 520	4,78%	4,70%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	550 000	-	7 456	-	557 456	0,26%	0,25%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 625 000	-	72 560	-	1 697 560	0,79%	0,78%
BTE 2016 7.4% 5 ANS	10 000	600 000	-	33 184	-	633 184	0,29%	0,29%
BTK 2009	10 703	427 824	-	24 591	-	452 415	0,21%	0,21%
BTK2014-1 7.45%	20 000	800 000	-	2 208	-	802 208	0,37%	0,37%
CIL 2014-2	20 000	400 000	-	22 384	-	422 384	0,20%	0,19%
CIL 2015/1	15 000	300 000	-	10 032	-	310 032	0,14%	0,14%
CIL 2016/1	10 000	400 000	-	15 080	-	415 080	0,19%	0,19%
CIL 2017-1 7.6%	10 000	600 000	-	18 736	-	618 736	0,29%	0,28%
HL 2014-1 7.8%	30 000	1 200 000	-	12 888	-	1 212 888	0,56%	0,55%
HL 2015-1 CAT B 7 ANS	15 000	900 000	-	5 760	-	905 760	0,42%	0,41%
HL 2015-1 CAT B 7 ANS	20 400	1 632 000	-	78 124	-	1 710 124	0,80%	0,78%
HL 2016-2 CAT B 7 ANS	15 000	1 200 000	-	6 996	-	1 206 996	0,56%	0,55%
HL2013-2	22 800	912 000	-	45 108	-	957 108	0,45%	0,44%
HL2016-1	10 000	400 000	-	12 504	-	412 504	0,19%	0,19%
HL2017-1 CAT B 7.85%	20 000	2 000 000	-	111 840	-	2 111 840	0,98%	0,97%
HL2017-2 CAT B 7.85%	20 000	2 000 000	-	60 048	-	2 060 048	0,96%	0,94%
HL2017-3 CAT B 8.25%	20 000	2 000 000	-	122 960	-	2 122 960	0,99%	0,97%
HL2018-1	10 000	800 000	-	31 640	-	831 640	0,39%	0,38%
HL2018-2 5 ANS TMM+3.5%	5 000	500 000	-	38 012	-	538 012	0,25%	0,25%
MODERNLEASING SUB 2018-1	20 000	2 000 000	-	88 720	-	2 088 720	0,97%	0,96%
MODERNLEASING2012	20 000	400 000	-	18 064	-	418 064	0,19%	0,19%
STB2008-16A/1	12 500	390 625	-	18 120	-	408 745	0,19%	0,19%
STB2008-20A/1	40 000	1 800 000	-	85 792	-	1 885 792	0,88%	0,86%

STB2008-25A/1	70 000	3 920 000	-	191 800	-	4 111 800	1,91%	1,88%
STB2010/1 +0.7%	20 000	200 000	-	10 416	-	210 416	0,10%	0,10%
STB2010/1 5.3%	75 000	2 997 750	-	98 640	-	3 096 390	1,44%	1,42%
TL 2013-1	20 000	400 000	-	5 712	-	405 712	0,19%	0,19%
TL 2013-2	4 800	192 000	-	10 552	-	202 552	0,09%	0,09%
TL 2014-1	20 000	800 000	-	31 872	-	831 872	0,39%	0,38%
TL 2014-2	20 000	800 000	-	2 320	-	802 320	0,37%	0,37%
TL 2015-1	30 000	1 800 000	-	71 352	-	1 871 352	0,87%	0,86%
TL 2015-1 SUB CAT B 7ANS	20 000	1 200 000	-	38 544	-	1 238 544	0,58%	0,57%
TL 2016 SUB CAT B 7ANS	18 700	1 870 000	-	98 182	-	1 968 182	0,92%	0,90%
TL 2017-1 CAT B 7.8%	10 000	1 000 000	-	35 464	-	1 035 464	0,48%	0,47%
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	200 000	-	11 696	-	211 696	0,10%	0,10%
UBCI 2013	20 000	400 000	-	12 784	-	412 784	0,19%	0,19%
UIB 2009 CAT C	100 000	5 000 000	-	107 440	-	5 107 440	2,38%	2,34%
UIB SUB 2015 7ANS 7.5%	50 000	3 000 000	-	96 880	-	3 096 880	1,44%	1,42%
UIB2011-1	30 000	1 800 000	-	31 728	-	1 831 728	0,85%	0,84%
UIB2012-1	41 003	584 703	-	28 735	-	613 438	0,29%	0,28%
UNIFACT 2015 7.45% 5 ANS	4 000	160 000	-	8 099	-	168 099	0,08%	0,08%
UNIFACT 2015 TMM+2.5	6 000	240 000	-	16 613	-	256 613	0,12%	0,12%
UNIFACTOR 2018 9.25% CAT A	10 000	800 000	-	5 176	-	805 176	0,37%	0,37%
<b>II- Titres émis par l'État :</b>		<b>68 986 468</b>	<b>1 344 656</b>	<b>2 156 334</b>	-	<b>72 487 459</b>	<b>33,74%</b>	<b>33,15%</b>
<b>Obligations</b>		<b>3 200 000</b>		<b>83 904</b>	-	<b>3 283 904</b>	<b>1,53%</b>	<b>1,50%</b>
Emprunt National 2014	80 000	3 200 000	-	83 904	-	3 283 904	1,53%	1,50%
<b>BTA (*)</b>		<b>65786468</b>	<b>1 344 656</b>	<b>2 072 431</b>	-	<b>69 203 555</b>	<b>32,21%</b>	<b>31,65%</b>
BTA à 6,90% - 05/2022 sur 15 ans	8 165	8 524 086	(332 707)	292 654	-	8 484 033	3,95%	3,88%
BTA 5,60% - 08/2022 sur 12 ans	27 000	25 727 500	966 441	473 904	-	27 167 845	12,65%	12,42%
BTA 6.7% - 04/2028 (12 ans)	34 071	31 534 882	710 922	1 305 873	-	33 551 677	15,62%	15,34%
<b>III- Titres des OPCVM :</b>		<b>5 676 848</b>	-	-	<b>383960</b>	<b>6 060 808</b>	<b>2,82%</b>	<b>2,77%</b>
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	251395	1 603 531	0,75%	0,73%
SICAV TRÉSOR	30 424	3 051 527	-	-	92 519	3 144 046	1,46%	1,44%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	12 313	1 273 185	-	-	40 046	1 313 231	0,61%	0,60%
<b>Total en DT</b>		<b>193 613 143</b>	<b>1 344 656</b>	<b>6 308 260</b>	<b>383 960</b>	<b>201 650 020</b>	<b>93,86%</b>	<b>92,22%</b>

(\*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2019, à 67 131 124 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Surcote/décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé des surcotes/décotes (4)	Coût amorti		Valeur comptable (5) + (6)
						(hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	
BTA 6.90 %								
05/2022 (15 ANS)	8 165	8 165 000	359 086	8 524 086	(332 707)	8 191 379	292 654	8 484 033
BTA 5.60 %								
08/2022 (12 ANS)	27 000	27 000 000	(1 272 500)	25 727 500	966 441	26 693 941	473 904	27 167 845
BTA 6.7%								
04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	710 922	32 245 804	1 305 873	33 551 677
<b>Total en DT</b>		<b>69 236 000</b>	<b>(3 449 531)</b>	<b>65 786 468</b>	<b>1 344 656</b>	<b>67 131 124</b>	<b>2 072 431</b>	<b>69 203 555</b>

#### 4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2019 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	OPCVM	Total
<b>Prix d'acquisition</b>				
<b>+ En début de période (a)</b>	<b>154 707 635</b>	<b>65 786 469</b>	<b>6 212 302</b>	<b>226 706 406</b>
+ Acquisitions	1 040 000	-	-	1 040 000
- Cessions	-	-	(535 454)	(535 454)
- Remboursements	(33 597 808)	-	-	(33 597 808)
<b>= En fin de période (1)</b>	<b>122 149 827</b>	<b>65 786 469</b>	<b>5 676 848</b>	<b>193 613 143</b>
<b>Différences d'estimation</b>				
<b>+ En début de période (b)</b>	-	<b>1 043 777</b>	<b>241 231</b>	<b>1 285 008</b>
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles	-	-	(241 231)	(241 231)
+ Plus-values potentielles en fin de période	-	-	383 960	383 960
- Moins-values potentielles en fin de période	-	-	-	-
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	337 370	-	337 370
- Surcotes rapportées à l'actif net	-	(36 491)	-	(36 491)
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	-	-	-
<b>= En fin de période (2)</b>	-	<b>1 344 656</b>	<b>383 960</b>	<b>1 728 616</b>

<b>Créances rattachées d'intérêts</b>				
<b>+ En début de période (c)</b>	5 123 366	2 082 434	-	<b>7 205 800</b>
± Intérêts courus à l'achat	-	-	-	-
+ Revenus d'intérêts de la période	8 563 895	3 486 514	-	<b>12 050 408</b>
- Détachement de coupons d'intérêts de la période	(9 451 431)	(3 496 517)	-	<b>(12 947 948)</b>
<b>= En fin de période (3)</b>	<b>4 235 830</b>	<b>2 072 431</b>	-	<b>6 308 260</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b> <b>[(1) + (2) + (3)]</b>	<b>126 385 657</b>	<b>69 203 555</b>	<b>6 060 808</b>	<b>201 650 020</b>
<b>Solde au 31 décembre 2018</b> <b>[(a) + (b) + (c)]</b>	<b>159 831 001</b>	<b>68 912 680</b>	<b>6 453 533</b>	<b>235 197 214</b>

## NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS

### 5.1. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 16 776 230 DT au 31 décembre 2019, contre 21 677 917 DT au 31 décembre 2018, et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2019	% actif net	% actif
<b>Placements à court terme :</b>						
- BNA Plac. 100J 24-01-20 TMM+3%	3 500	3 500 000	63 958	3 563 958	1,66%	1,63%
- BNA Plac. 100J 08-04-20 TMM+3%	350	350 000	84	350 084	0,16%	0,16%
- BNA Plac. 100J 23-02-20 TMM+3%	1 600	1 600 000	17 680	1 617 680	0,75%	0,74%
- BNA Plac. 100J 07-02-20 TMM+3%	2 750	2 750 000	40 996	2 790 996	1,30%	1,28%
- BNA Plac. 100J 18-02-20 TMM+3%	1 900	1 900 000	23 278	1 923 278	0,90%	0,88%
- BNA Plac. 100J 13-03-20 TMM+3%	3 800	3 800 000	24 624	3 824 624	1,78%	1,75%
- BNA Plac. 100J 31-12-19 TMM+3%	800	800 000	19 253	819 253	0,38%	0,37%
- BNA Plac. 100J 06-04-20 TMM+3%	1 885	1 885 000	1 357	1 886 357	0,88%	0,86%
<b>Total en DT</b>		<b>16 585 000</b>	<b>191 230</b>	<b>16 776 230</b>	<b>7,81%</b>	<b>7,67%</b>

## 5.2. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Avoirs en banque	231 817	361 554
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(120)
Montants comptabilisés et non encore décaissés	-	-
<b>Sommes à régler :</b>	-	-
- Placements à régler	-	-
- Autres	-	-
<b>Sommes à encaisser</b>	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>231 697</b>	<b>361 434</b>

## 5.3. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2019, le ratio susvisé s'élève à 7,78% ; il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 décembre 2019	% actif
<b>I- Liquidités</b>	<b>17 007 927</b>	<b>7,78%</b>
- Placements à terme	16 776 230	7,67%
- Disponibilités	231 697	0,11%
<b>II- Quasi-liquidités</b>	-	-
- Bons du Trésor à court terme	-	-
- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	-
- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	-	-
<b>Total Général (A) = (I + II)</b>	<b>17 007 927</b>	
<b>Total Actif (B)</b>	<b>218 660 897</b>	
<b>Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)</b>		<b>7,78%</b>

## **NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES EN PORTEFEUILLE DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR**

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la Société POS et figurant parmi les composantes de la rubrique « Portefeuille-titres », totalisent au 31 décembre 2019 une valeur comptable de 201 650 020 DT, soit 92,22% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

<b>Émetteur</b>	<b>Obligations</b>	<b>BTA</b>	<b>Titres d'OPCVM</b>	<b>Total</b>	<b>% Actif</b>
ÉTAT	3 283 904	69 203 555	-	72 487 459	33,15%
ATL	21 292 332	-	-	21 292 332	9,74%
AMEN BANK	16 496 987	-	-	16 496 987	7,54%
BNA	15 092 160	-	-	15 092 160	6,90%
HANNIBAL LEASE	14 069 879	-	-	14 069 879	6,43%
UIB	10 649 486	-	-	10 649 486	4,87%
STB	9 713 143	-	-	9 713 143	4,44%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	8 355 999	-	-	8 355 999	3,82%
BH	5 586 976	-	-	5 586 976	2,56%
ATB	5 377 080	-	-	5 377 080	2,46%
SICAV TRESOR	-	-	3 144 046	3 144 046	1,44%
BTE	2 888 200	-	-	2 888 200	1,32%
MODERN LEASING	2 506 784	-	-	2 506 784	1,15%
ATTIJARI BANK	2 468 792	-	-	2 468 792	1,13%
CIL	1 766 232	-	-	1 766 232	0,81%
ABC	1 663 296	-	-	1 663 296	0,76%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	1 603 531	1 603 531	0,73%
TUNISO EMIRATIE SICAV	-	-	1 313 231	1 313 231	0,60%
BTK	1 254 623	-	-	1 254 623	0,57%
AIL	1 230 480	-	-	1 230 480	0,56%
UNIFACTOR	1 229 888	-	-	1 229 888	0,56%
ATTIJARI LEASING	834 936	-	-	834 936	0,38%
UBCI	412 784	-	-	412 784	0,19%
TUNISIE FACTORING	211 696	-	-	211 696	0,10%
<b>Total Général en DT</b>	<b>126 385 657</b>	<b>69 203 555</b>	<b>6 060 808</b>	<b>201 650 020</b>	<b>92,22%</b>

## **NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
<b>Intérêts à recevoir :</b>	<b>2 950</b>	<b>6 648</b>
- Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	-
- Intérêts courus sur dépôts en banque	2 950	6 648
<b>Titres de créance échus :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Obligations échues et non encore remboursées	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>2 950</b>	<b>6 648</b>

## **NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Gestionnaire (BNA Capitaux)	275 645	373 822
Dépositaire (BNA)	103 367	140 183
<b>Total en DT</b>	<b>379 012</b>	<b>514 005</b>

## **NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>31 décembre 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Dividendes à payer	37 110	23 056
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	30 000
Commissaire aux Comptes	19 109	19 278
Conseil du Marché Financier (CMF)	19 411	25 005
Rachats	3 323 231	140 539
Contribution Sociale de Solidarité	200	200
Autres	12 099	11 378
<b>Total en DT</b>	<b>3 441 160</b>	<b>249 456</b>

## NOTE 10 : CAPITAL

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Capital début de l'exercice :</b>		
- Montant en nominal	257 549 000	307 128 400
- Nombre de titres	2 575 490	3 071 284
- Nombre d'actionnaires	4 535	4 612
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
- Montant en nominal	327 217 300	340 951 500
- Nombre de titres	3 272 173	3 409 515
<b>Rachats effectués :</b>		
- Montant en nominal	(382 574 500)	(390 530 900)
- Nombre de titres	(3 825 745)	(3 905 309)
<b>Capital fin de l'exercice :</b>		
- Montant en nominal	202 191 800	257 549 000
- Nombre de titres	2 021 918	2 575 490
- Nombre d'actionnaires	4 725	4 535
<b>Sommes non distribuables :</b>	<b>74 874</b>	<b>131 775</b>
<b>1. Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>437 331</b>	<b>408 820</b>
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	443 608	408 820
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 277)	-
- Frais de négociation de titres		-
<b>2. Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>(362 457)</b>	<b>(277 045)</b>
- Aux émissions	2 007 709	1 605 374
- Aux rachats	(2 370 166)	(1 882 419)
<b>Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs</b>	<b>1 443 469</b>	<b>1 311 695</b>
<b>Total en DT</b>	<b>203 710 143</b>	<b>258 992 469</b>

## NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat d'exploitation	13 001 036	17 506 794
Régularisation lors des souscriptions d'actions	8 781 478	6 828 396
Régularisation lors des rachats d'actions	(10 654 427)	(10 515 957)
<b>Total en DT</b>	<b>11 128 087</b>	<b>13 819 233</b>

## NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2019	01/01 au 31/12/2019	01/10 au 31/12/2018	01/01 au 31/12/2018
<b>Revenus des obligations :</b>	<b>1 972 031</b>	<b>8 563 895</b>	<b>2 408 664</b>	<b>9 560 190</b>
• ± Variation des intérêts courus	855 098	(887 536)	1 067 948	120 296
• + Coupons d'intérêts échus	1 116 933	9 451 431	1 340 716	9 439 894
<b>Revenus des BTA &amp; BTZc :</b>	<b>878 802</b>	<b>3 486 514</b>	<b>993 209</b>	<b>4 044 171</b>
• ± Variation des intérêts courus	878 802	(10 003)	(3 470 791)	(3 916 279)
• + Coupons d'intérêts échus	-	3 496 517	4 464 000	7 960 450
<b>Revenus des titres de FCC :</b>	-	-	-	<b>22</b>
• ± Variation des intérêts courus	-	-	-	(22)
• + Coupons d'intérêts échus	-	-	-	44
<b>Revenus des titres d'OPCVM</b>	-	<b>194 438</b>	-	<b>178 730</b>
<b>Total en DT</b>	<b>2 850 833</b>	<b>12 244 847</b>	<b>3 401 873</b>	<b>13 783 113</b>

### NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2019	01/01 au 31/12/2019	01/10 au 31/12/2018	01/01 au 31/12/2018
<b>Revenus des certificats de dépôt :</b>	-	176 562	347 557	1 500 675
• ± Variation des intérêts courus	-	(195 386)	(18 453)	100 529
• + Coupons d'intérêts échus	-	371 948	366 010	1 400 146
<b>Intérêts des comptes de dépôt</b>	<b>5 117</b>	<b>23 698</b>	<b>9 334</b>	<b>34 422</b>
<b>Total en DT</b>	<b>5 117</b>	<b>200 260</b>	<b>356 891</b>	<b>1 535 097</b>

### NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2019	01/01 au 31/12/2019	01/10 au 31/12/2018	01/01 au 31/12/2018
<b>Revenus des placements en compte BNA :</b>	<b>585 854</b>	<b>2 553 646</b>	<b>1 029 725</b>	<b>4 902 779</b>
• ± Variation des intérêts courus	18 068	(24 687)	(476 145)	(249 410)
• + Coupons d'intérêts échus	567 786	2 578 333	1 505 870	5 152 189
<b>Total en DT</b>	<b>585 854</b>	<b>2 553 646</b>	<b>1 029 725</b>	<b>4 902 779</b>

### NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2019	01/01 au 31/12/2019	01/10 au 31/12/2018	01/01 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	275 646	1 181 084	373 822	1 624 959
Rémunération du dépositaire	103 367	442 906	140 183	609 359
<b>Total en DT</b>	<b>379 013</b>	<b>1 623 990</b>	<b>514 005</b>	<b>2 234 318</b>

## NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période du			
	01/10 au 31/12/2019	01/01 au 31/12/2019	01/10 au 31/12/2018	01/01 au 31/12/2018
Jetons de présence	7 562	30 000	7 562	30 000
Redevance CMF	57 909	248 127	78 534	341 378
Honoraires Commissaire aux Comptes	7 562	30 000	7 562	30 000
Rémunération Président du CA	1 527	6 108	1 528	6 046
Rémunération Directeur Général	3 384	11 215	2 731	10 441
TCL	7 624	37 400	12 071	50 463
Contribution Sociale de Solidarité	200	200	200	200
Diverses charges d'exploitation	2 001	10 677	2 613	11 349
<b>Total en DT</b>	<b>87 769</b>	<b>373 727</b>	<b>112 801</b>	<b>479 877</b>

## NOTE 17 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### 17.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées à la Société POS sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

<b>BNA</b>	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.
<b>CAPITAUX</b>	En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 2 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
<b>BNA</b>	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Conserver les titres et les fonds de la SICAV ;</li><li>✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;</li><li>✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.</li></ul> En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

## 17.2. Flux de transactions avec les parties liées

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, est récapitulé dans le tableau suivant :

<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>BNA CAPITAUX</b>	<b>BNA</b>
<b>Opérations impactant les sommes distribuables :</b>		
- Rémunération du gestionnaire	(1 181 084)	-
- Rémunération du dépositaire	-	(442 906)
<b>Opérations impactant les sommes non distribuables</b>	Néant	Néant

## 17.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

L'en-cours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

<b>Soldes en fin de l'exercice</b>	<b>BNA CAPITAUX</b>	<b>BNA</b>
Rémunération du gestionnaire à payer	(275 645)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(103 367)

# **SICAV AVENIR**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2019**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 31 DECEMBRE 2019.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 DECEMBRE 2019, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

**1/** La société «SICAV AVENIR » emploie 20,55 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

**2/** La société «SICAV AVENIR» emploie 12,53 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2019.

## **Paragraphe d'observation**

1- Nous attirons l'attention sur la note 3-3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AVENIR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017, à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 11 février 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**CMC – DFK INTERNATIONAL**

**Hichem AMOURI**

**BILAN**

arrêté au 31/12/2019

*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4-1</b>	<b>931 114</b>	<b>947 458</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		108 286	150 966
b - Obligations et Valeurs assimilées		822 828	796 492
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>241 006</b>	<b>236 729</b>
a - Placements monétaires	<b>4-3</b>	228 222	228 501
b - Disponibilités	<b>4-9</b>	12 784	8 227
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>4-10</b>	<b>388</b>	<b>500</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 172 508</b>	<b>1 184 687</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-7</b>	<b>3 825</b>	<b>4 367</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-11</b>	<b>7 599</b>	<b>126</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>11 424</b>	<b>4 493</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4-5</b>	<b>1 114 511</b>	<b>1 126 953</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>4-6</b>	<b>46 574</b>	<b>53 241</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	3
b - Sommes distribuables de l'exercice		46 570	53 238
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 161 084</b>	<b>1 180 194</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 172 508</b>	<b>1 184 687</b>

## ETAT DE RESULTAT

arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>4-2</b>	<b>12 057</b>	<b>54 244</b>	<b>10 701</b>	<b>50 692</b>
a - Dividendes		-	8 090	-	9 641
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 057	46 154	10 701	41 051
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>4-4</b>	<b>4 450</b>	<b>18 161</b>	<b>4 460</b>	<b>15 692</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>16 507</b>	<b>72 405</b>	<b>15 161</b>	<b>66 384</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>4-8</b>	<b>-2 040</b>	<b>-8 110</b>	<b>-3 253</b>	<b>-12 810</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>14 467</b>	<b>64 296</b>	<b>11 909</b>	<b>53 574</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>4-12</b>	<b>- 10 709</b>	<b>-17 727</b>	<b>- 333</b>	<b>- 333</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 758</b>	<b>46 569</b>	<b>11 575</b>	<b>53 240</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-	1	-	- 2
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>3 758</b>	<b>46 570</b>	<b>11 575</b>	<b>53 238</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		-	-1	-	2
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		1 311	-10 843	8 623	10 856
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		155	-2 315	-11 005	28 210
* Frais de négociation de titres		-	-6	-19	-200
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>5 223</b>	<b>33 405</b>	<b>9 175</b>	<b>92 106</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

*arrêté au 31 Décembre 2019*

*(Unité : en Dinars Tunisiens )*

	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>				
a - Résultat d'exploitation	3 758	46 569	11 575	53 240
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	1 311	- 10 843	8 623	10 856
c - +/- values réalisées sur cession de titres	155	- 2 315	- 11 005	28 210
d - Frais de négociation de titres	-	- 6	- 19	- 200
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	- 53 271	-	- 45 614
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>				
a - Souscriptions	-	757	-	-
* Capital	-	720	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	1	-	-
* Régularisations des sommes distrib.	-	35	-	-
b - Rachats	-	-	-	- 58
* Capital	-	-	-	- 54
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	- 2
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	- 2
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>5 223</b>	<b>- 19 110</b>	<b>9 175</b>	<b>46 435</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>				
a - En début de période	1 155 861	1 180 194	1 171 018	1 133 759
b - En fin de période	1 161 084	1 161 084	1 180 194	1 180 194
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>				
a - En début de période	20 348	20 335	20 335	20 336
b - En fin de période	20 348	20 348	20 335	20 335
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>57,061</b>	<b>57,061</b>	<b>58,038</b>	<b>58,038</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>0,45%</b>	<b>2,83%</b>	<b>0,78%</b>	<b>8,12%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

**ARRETES AU 31/12/2019**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **1- PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 30 Juin 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

### **2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Décembre 2019, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2019, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Décembre 2019.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

### **3- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **3- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT**

### **4- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 931 114 DT contre 947 458 DT au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>921 780</b>	<b>927 986</b>
- Actions et droits rattachés	106 900	103 476
- Titres OPCVM	16 182	48 811
- Obligations et valeurs assimilées	798 697	775 700
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>-11 674</b>	<b>-832</b>
- Actions et droits rattachés	-14 851	-1 473
- Titres OPCVM	54	153
- Obligations et valeurs assimilées	3 123	489
<b>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</b>	<b>21 009</b>	<b>20 303</b>
<b>Total</b>	<b>931 114</b>	<b>947 458</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

### **4- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 12 057 DT pour la période allant du 01/10/2019, au 31/12/2019, contre un montant de 10 701 DT du 01/10/2018, au 31/12/2018, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>4 ème trimestre 2019</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>4 ème trimestre 2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Revenus des actions	-	6 133	-	7 152
- Revenus des Titres OPCVM	-	1 957	-	2 489
- Revenus des Obligations	12 057	46 154	10 701	41 051
<b>Total</b>	<b>12 057</b>	<b>54 244</b>	<b>10 701</b>	<b>50 692</b>

#### **4-3 Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 228 222 DT contre 228 501 DT au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Compte à terme STB</b>		
Placement au 25/03/2020 (Taux 10%) 90 jours	25 022	-
Placement au 11/12/2019 (Taux 10%) 400 jours	-	25 301
Placement au 07/11/2020 (Taux 10%) 750 jours	203 200	203 200
<b>Total</b>	<b>228 222</b>	<b>228 501</b>

#### **4-4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/10/2019, au 31/12/2019, à 4 450 DT contre 4 460 DT du 01/10/2018, au 31/12/2018, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

<b>Libellé</b>	<b>4 ème trimestre 2019</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>4 ème trimestre 2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Intérêts/ Placements à terme	4 450	18 161	4 460	15 692
<b>Total</b>	<b>4 450</b>	<b>18 161</b>	<b>4 460</b>	<b>15 692</b>

#### **4-5 Note sur le capital**

<b>Capital au 01/10/2019</b>	
- Montant	1 113 045
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19
<b>Souscriptions</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 311
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	155
- Frais de négociation de titres	-
<b>Capital au 31/12/2019</b>	
- Montant	1 114 511
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19

#### **4- 6 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Sommes distribuables de l'exercice	46 570	53 238
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	3
<b>Total</b>	<b>46 574</b>	<b>53 241</b>

#### **4-7 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 3 825 DT contre 4 367 DT au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Gestionnaire	760	1 293
- Dépositaire	3 064	3 075
<b>Total</b>	<b>3 825</b>	<b>4 367</b>

#### **4-8 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10/2019, au 31/12/2019, 2 040 DT contre 3 253 DT du 01/10/2018, au 31/12/2018, et se détaillent ainsi:

<b>Libellé</b>	<b>4 ème trimestre 2019</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>4 ème trimestre 2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Rémunération du gestionnaire	1 742	6 930	2 955	11 631
- Rémunération du dépositaire	297	1 180	297	1 180
<b>Total</b>	<b>2 040</b>	<b>8 110</b>	<b>3 253</b>	<b>12 810</b>

#### **4-9 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 12 784 DT contre 8 227 DT au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
- Avoirs en banque	12 784	8 227
<b>Total</b>	<b>12 784</b>	<b>8 227</b>

#### **4-10 Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 388 DT contre 500 DT au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Dividendes à recevoir	348	348
Retenue à la source sur BTA	40	152
<b>Total</b>	<b>388</b>	<b>500</b>

#### **4-11 Autres Créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019, à 7 599 DT contre 126 DT au 31/12/2018, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
TCL	10	26
Jetons de présence	6 250	-
Publicité et publications honoraires(CAC)	1 000	-
Rémunération DG	106	-
Autres créiteurs (CMF)	99	100
<b>Total</b>	<b>7 599</b>	<b>126</b>

#### **4-12 Note sur les autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10/2019, au 31/12/2019, à 10 709 DT contre 333 DT du 01/10/2018, au 31/12/2018, et se détaillent ainsi:

<b>Libellé</b>	<b>4 ème trimestre 2019</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>4 ème trimestre 2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)**	250	1 000	-	-
- Redevance CMF*	293	1 165	296	296
- TCL*	241	360	38	38
- Jeton de présence**	4 750	6 250	-	-
- Publicité & publication**	4 110	4 710	-	-
- Rémunération DG**	1 059	4 235	-	-
- Autres charges	7	7		
<b>Total</b>	<b>10 709</b>	<b>17 727</b>	<b>333</b>	<b>333</b>

\*La redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce, depuis le 01/10/2018.

\*\*A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

## **5 - AUTRES INFORMATIONS**

### **5- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire percevait une rémunération de 1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. A compter du 01/01/2019, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

### **5- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

### **5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement**

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

## Annexe 1

**PORTEFEUILLE AU 31/12/2019**  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	%Actif	% Actif Net
<b>Actions &amp; Droits rattachés</b>		<b>106 900,520</b>	<b>92 049,540</b>	<b>7,85%</b>	<b>7,93%</b>
ARTES	3 000	18 900,000	14 592,000	1,24%	1,26%
ATL	5 000	15 070,000	8 440,000	0,72%	0,73%
ATL NS J01072019	2 000	6 030,000	3 860,000	0,33%	0,33%
ESSOUKNA	4 696	11 974,800	9 979,000	0,85%	0,86%
SFBT	960	13 427,720	18 296,640	1,56%	1,58%
SPDIT	1 000	8 500,000	8 403,000	0,72%	0,72%
TUNIS RE	3 580	32 998,000	28 478,900	2,43%	2,45%
<b>Titres emis ou garantit par l'Etat</b>		<b>176 747,000</b>	<b>180 945,730</b>	<b>15,43%</b>	<b>15,58%</b>
BTA 6,3% 12/2023	55	49 995,000	50 156,580	4,28%	4,32%
BTA 6,1% 11/2021	136	126 752,000	130 789,150	11,15%	11,26%
<b>Obligations</b>		<b>621 950,000</b>	<b>641 882,342</b>	<b>54,74%</b>	<b>55,28%</b>
AMENBANK2009 B	500	16 650,000	16 935,902	1,44%	1,46%
ATL 2014-3 C	500	30 000,000	31 666,850	2,70%	2,73%
ATL 2017-2 C	500	50 000,000	52 641,311	4,49%	4,53%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1 000	20 000,000	20 020,197	1,71%	1,72%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000,000	63 782,295	5,44%	5,49%
BH SUB 2016-1 B	1 000	80 000,000	83 134,426	7,09%	7,16%
BNA 2009 SUB	1 000	33 300,000	34 353,372	2,93%	2,96%
BNA SUB 2018-1 B	700	70 000,000	71 859,782	6,13%	6,19%
BTK 2014-1 B	1 000	40 000,000	40 104,218	3,42%	3,45%
CIL 2016/2	700	42 000,000	44 202,411	3,77%	3,81%
HL SUB 2015-1	1 000	60 000,000	60 373,928	5,15%	5,20%
STB SUB 2019-1 C	800	80 000,000	80 615,519	6,88%	6,94%
TL 2013-2 B	1 000	40 000,000	42 192,131	3,60%	3,63%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>16 182,104</b>	<b>16 236,405</b>	<b>1,38%</b>	<b>1,40%</b>
SICAV l'EPARGNANT	155	16 182,104	16 236,405	1,38%	1,40%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>921 779,624</b>	<b>931 114,017</b>	<b>79,41%</b>	<b>80,19%</b>